

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2389

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 42

À l’alinéa 24, après le mot :

« congés »

insérer les mots :

« ou le travail à temps partiel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.